

AESH, un métier tourné vers les autres

CE SONT des camarades, comme les autres, qui nous accompagnent depuis les débuts de notre scolarité. Ce sont nos amis et des élèves qui ont les mêmes droits de réussir. Pourtant, sans les AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) qui les aident, ces élèves ne pourraient pas bénéficier de l'inclusion promise par notre système éducatif. Qui sont donc ces personnes indispensables qui les accompagnent au quotidien ? Comment voient-elles l'engagement qui est le leur en faveur des élèves ?

Depuis 2005, une loi favorise l'inclusion des enfants handicapés en milieu scolaire et qui ont besoin d'être assistés d'une AESH. En 2022, le chiffre officiel était de 132 000 AESH en France. Ce statut reste encore assez flou et n'est pas reconnu à sa juste valeur comme profession. Pour saisir les a priori qui existent également, nous pouvons écouter la remarque d'une députée qui a déclaré au début de l'année que « la vie est faite de choix », et que ces femmes choisissent ce métier « pour avoir les mercredis et les vacances scolaires ». Est-ce vraiment la seule raison pour choisir ce métier ?

Deux AESH, Graziella et Véronique, ont bien voulu partager leur vision de leur métier. Elles veulent défendre leur statut car leur « métier est précaire. » Graziella rajoute : « Les salaires peuvent être revalorisés et nous sommes obligées de plus en plus de changer d'établissement au cours de la journée ». Véronique estime que « la valeur du salaire est égale à celle du SMIC », soit 1 353 euros net par mois et 1 709 euros bruts sur la base de 35 heures, « et encore, rares sont les AESH qui travaillent plus de 24 heures par semaine en école primaire ».

Elle ajoute que « l'idéal, serait d'accompagner un seul élève afin de mieux l'aider, surtout dans les matières importantes ». En effet, il n'est pas rare qu'un élève ne soit pas épaulé sur l'ensemble des heures d'une même matière, ce qui rend le suivi compliqué.

Nous avons demandé à deux de nos camarades bénéficiant de l'aide d'une AESH ce qu'ils pensent de ce soutien. « Si je n'avais pas d'AESH, je serais quand même investi dans mon travail mais ce serait difficile dans les cas de stress ou de grande pression que je rencontre souvent », explique le premier.

Le second complète : « Mon AESH m'aide à garder mon sérieux, à me canaliser quand je vais un peu trop loin, à me rassurer, m'expliquer les consignes incomprises et un peu à l'orientation lorsque nous changeons de salle et que ce n'est pas prévu. »

La fonction des AESH dépasse donc le simple cadre du métier : elles ont à coeur de se rendre utiles et de s'engager pour que des élèves en droit de réussir leur scolarité puissent y parvenir.

Éloïse Grassin-Goulet, Manon Lecointre, Tom Bouthreuil



Deux AESH du collège Georges Lavalley à Saint-Lô, Véronique et Graziella, en compgnie ici de Tim.